

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 FEVRIER 2017 à 20H30**

PRÉSENTS : GARNIER Monique, ROCHER Yves, RIVIERE Fabrice,
SANVICENTE Frédérique, MERIENNE Frédéric, DELILLE Véronique,
PAIMBLANC Benjamin, RENAULT Sylvie, FORGEAS Jean-Pierre.

ABSENTS : FREMONT Jacqueline, BEAUVISAGE Bernadette, GUILLEMOT
Véronique, EUVRIE Charles, BOYREAU Carole.

POUVOIRS : FREMONT Jacqueline à RENAULT Sylvie
BEAUVISAGE Bernadette à GARNIER Monique

SECRÉTAIRE : DELILLE Véronique

I) APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Le précédent compte rendu n'appelle pas d'observation et est approuvé à l'unanimité.

**II) ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES
DUNES AU POLE METROPOLITAIN CAEN NORMANDIE
METROPOLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-27,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2016 portant création de la communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes Entre Bois et Marais et de la communauté de communes Val ès dunes et de l'extension à la commune de Condé-sur-Ifs au 1er janvier 2017,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Val ès dunes n°2017/35 du 26 janvier 2017,

Considérant que les Communautés de communes Val ès dunes et Entre Bois et Marais étaient toutes deux membres du syndicat dans sa configuration socle et réseau,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

☞ accepte l'adhésion de la Communauté de communes Val ès dunes au pôle métropolitain Caen Normandie Métropole pour son entier périmètre dans sa configuration « socle » et « réseau » et pour les compétences et les actions qu'elle souhaite lui déléguer.

III) MODIFICATION N°1 DU PLU COMMUNAL

M. ROCHER quitte l'assemblée.

Suite à une erreur de rédaction, cette délibération annule et remplace la délibération n°03/2017.

La commune de Vimont dispose d'un PLU depuis le 22 janvier 2013.

Le PLH de Val ès dunes a été approuvé en 2014. Il classe la commune de Vimont en "commune périurbaine" lui fixant pour objectif la réalisation de 9 à 12 logements neufs par an pour répondre aux besoins du territoire. Ceux-ci devront être, pour au moins 25% d'entre eux, des logements collectifs ou individuels denses, afin de diversifier l'offre.

Le PLU a prévu, après un bilan du potentiel urbanisable au sein du village, de réserver, pour son extension 4 ha à l'ouest.

Les deux premiers hectares, ouverts à l'urbanisation lors de l'élaboration du PLU, ont donné lieu à une première opération d'aménagement, autorisée le 06/01/2014. Elle comprend 29 lots à bâtir qui permettront la réalisation de 31 logements entre 2015 et 2017 (soit une moyenne annuelle sur 3 ans de 10 logements par an, en cohérence avec les objectifs du PLH). Cette opération comprendra 4 logements locatifs sociaux, à construire dans l'année à venir par Partelios.

Afin de poursuivre la mise en oeuvre des objectifs du PLH, la commune souhaite ouvrir à l'urbanisation la seconde tranche réservée par le PLU en zone 2AU. La présente modification, définira les modalités de son urbanisation, en cohérence avec les orientations du PLH, ceci afin de poursuivre la mise en marché de constructions neuves dès 2018.

C'est pourquoi Madame le Maire propose la procédure de modification du PLU afin de répondre à ces différentes obligations et contraintes. Pour élaborer ce dossier, il convient de provisionner des crédits. Une somme de 7 000 € pourrait être inscrite au budget 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- prescrit la modification n°1 du PLU
- approuve l'inscription de crédits de 7 000 €

IV) TRAVAUX

La commission du 4 février 2017 a eu pour objet principal l'étude du réaménagement de la bibliothèque et de modifications au niveau du RAM. Il s'agit d'envisager le changement des fenêtres, actuellement en simple vitrage, ainsi que l'accès au RAM.

Ces travaux vont nécessiter des dépenses importantes, plusieurs hypothèses sont donc à étudier :

- retirer la cloison de la bibliothèque
- modifier les sanitaires
- changer les fenêtres
- refaire la peinture
- sécuriser l'accès pour le RAM
- agrandir et modifier le parking

V) DIVERS

- ↳ Lotissement de la Madeleine : les travaux de réfection de la voirie engendrent des perturbations pour la collecte des containers. Une information demandant aux riverains de regrouper les containers, rue du Maréchal Leclerc.
Les travaux sont prévus pour durer environ un mois.
Le marquage au sol pour le stationnement se fera à la suite des travaux.
- ↳ SMEOM : la distribution des calendriers de collecte aura lieu cette semaine. Ce calendrier est valable jusqu'en juillet 2017. Un nouveau sera édité pour le second semestre.
- ↳ Cantine : le projet a un coût estimatif de 1 736 500 € HT. Un prêt de 750 000 € va être souscrit. La commune de Vimont participera au remboursement des intérêts d'emprunt. La fin des travaux est prévue pour la rentrée 2018.
- ↳ Ecole maternelle : l'inspection académique a confirmé de la fermeture de la 4^{ème} classe. Un comptage sera réalisé à la rentrée et en fonction du nombre d'élèves. En effet, s'il y a 90 élèves, la 4^{ème} classe pourrait être maintenue. A ce jour, il y a déjà 80 enfants inscrits.
- ↳ Salle polyvalente: un radiateur électrique défectueux sera remplacé. De plus, un changement de type de contrat est envisagé, car l'actuel (EJP) n'est plus adapté au fonctionnement de la salle
- ↳ Photocopieur : le copieur actuel, âgé de 7 ans, doit être changé. La solution la plus adaptée est la location du matériel, qui serait performant et a un coût supportable pour le budget de la commune. Une proposition faite par notre fournisseur actuel, DESK, est de l'ordre de 350 € HT (loyer et maintenance). Une seconde est attendue par un autre fournisseur, KONICA.
- ↳ SDIS : un état récapitulatif des anomalies de la défense extérieures contre l'incendie est transmis tous les ans à la commune. Quelques petits défauts sont à revoir. Tout ce qui concerne les poteaux est à la charge de la commune, les réparations seront effectuées par la SAUR et la réserve incendie est prise en charge par la CDC.
- ↳ PLU Argences : la modification a été approuvée pour permettre l'ouverture à urbanisation de la zone 2AU
- ↳ Commission urbanisme : le 27 février à 18h30
- ↳ Commission finances : le lundi 6 mars à 20h00.
- ↳ Vote du Budget : le vendredi 24 mars 2017 à 18h.
- ↳ Prochaine réunion du Conseil Municipal : sauf imprévus, la prochaine réunion se tiendra le lundi 20 mars 2017.

Délibération du conseil municipal prise lors de la séance du 13 février 2017 :

**N° 06/2017 Adhésion de la communauté de communes Val ès dunes au pôle
métropolitain Caen Normandie Métropole**

N° 07/2017 Modification n°1 PLU communal

DELILLE Véronique

